

## Rapport de la Commission du Conseil intercommunal ARASMAC

Préavis No 2/2014 relatif à la création de nouvelles places et augmentation de l'offre d'accueil au sein du Réseau AJEMA

1. UAPE Les P'tits Bouchons à Féchy, 12 places parascolaires août 2014
2. UAPE Les Guifettes à Préverenges, 12 places parascolaires août 2014
3. UAPE Le Rendez-vous à Aubonne, 24 places parascolaires août 2015
4. UAPE Gimel à Gimel, 36 places parascolaires août 2015
5. CVE – Morges Beausobre, 44 places préscolaires janvier 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux représentant vos Communes au Conseil intercommunal de l'ARASMAC,

La Commission du Conseil intercommunal de l'ARASMAC, composée de

Maria-Pia Dubey, Vufflens-le-Château  
Mercedes Puteo, St-Oyens  
Charles-Antoine Valsesia, Vaux-sur-Morges  
Andreas Sutter, Tolochenaz  
Bertrand Duperrex, Vullierens, rapporteur

S'est réunie à deux reprises aux fins d'étudier le préavis susmentionné.

Une première fois en date du 29 avril 2014 dans les locaux de l'ARASMAC à Morges en présence de Mesdames Gisèle Burnet, Présidente du CODIR, Geneviève Fournier, responsable du réseau AJEMA, Sylvie Podio, membre du CODIR, Messieurs Jean-Daniel Allemann, vice-président du CODIR, Daniel Vouillamoz, directeur de l'ARASMAC, Jean-Jacques Mercier, président du Conseil Intercommunal et finalement en date du 28 mai 2014 dans une salle de l'administration communale de Vufflens-le-Château.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier les personnes présentes à la réunion du 29 avril pour les informations et renseignements qui ont pu nous être donnés pour une meilleure compréhension du préavis qui nous est soumis.

### **Réflexions et constatations de la Commission :**

- Les aides au démarrage ponctuelles de la FAJE et de l'OFAS ne sont pas intégrées dans les charges de structure des entités concernées, ce que nous pouvons admettre en l'absence, à ce stade, d'informations officielles et compte tenu de leur caractère peut-être aléatoire, surtout en ce qui concerne l'OFAS

- S'agissant de l'UAPE Les P'Tits Bouchons à Féchy et de l'UAPE Les Guifettes à Préverenges , le CODIR demande une augmentation de 12 places supplémentaires en parascolaire dans chaque structure, ceci pour août 2014 déjà. Nous relevons que le plan de développement qui date pourtant de février 2014 ne mentionne aucunement ces projets, ce qui n'a pas manqué d'interpeller votre commission
- Constat identique pour les 44 places préscolaires de CVE-Morges Beausobre qu'il s'agirait de mettre en œuvre pour janvier 2015
- Les projets tant d'Aubonne, de Gimel que de Morges sont des créations de nouvelles structures contrairement aux projets de Féchy et Préverenges qui sont des extensions de celles déjà existantes
- Les investissements liés aux développements et créations des projets concernés sont de l'ordre de CHF 2'000'000.--, ce qui représente un montant non négligeable
- Les communes de l'ARASMAC sont de plus attentives et soucieuses quant à l'évolution des coûts de fonctionnement, respectivement à l'incidence de leurs prises en charge dans leurs comptes communaux

Compte tenu de ces éléments la Commission ad hoc se positionne unanimement de la manière suivante :

1. Elle recommande l'acceptation des projets des UAPE Les P'Tits Bouchons à Féchy et de l'UAPE les Guifettes à Préverenges compte tenu de leurs concrétisations pour août 2014 et de leur faible impact dans la prise en charge de leurs coûts
2. Elle recommande le report de la décision en ce qui concerne les projets de Féchy, Gimel et Morges dans l'attente d'éléments plus concrets et détaillés. Dans ce contexte, votre Commission est prête à se rapprocher du CODIR pour étudier rapidement leur finalité et soumettre son positionnement au Conseil intercommunal dans les plus brefs délais

#### **Amendement :**

La Commission, à l'unanimité, invite le Conseil intercommunal à accepter l'amendement au préavis No 2/2014 à savoir :

Refus des points 3, 4 et 5 du préavis 02/2014 concernant la création des structures d'Aubonne, Gimel et Morges, en attendant des informations plus précises et concrètes (subventions éventuelles) et surtout les conséquences financières détaillées sur l'ensemble du réseau.

Vu de ce qui précède, la commission adhoc vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers du conseil intercommunal de l'ARASMAC , de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

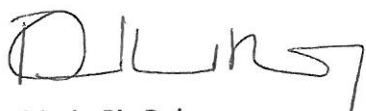
- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de ces propositions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

D'adopter le préavis 02/2014 amendé aux points 3, 4 et 5, relatifs à la création de nouvelles places et augmentation de l'offre d'accueil au sein du Réseau AJEMA, soit :

- 1) L'acceptation de la création de 12 places à Féchy (Les P'Tits Bouchons) pour l'accueil de midi et de l'après-midi dès août 2014 et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit
- 2) L'acceptation de l'augmentation de l'offre de 12 places à Préverenges (Les Guifettes) pour l'accueil du matin et de l'après-midi dès 2014, 3 jours par semaine, et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit
- 3) Le refus de la création de 24 places à Aubonne (Le Rendez-Vous) et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit
- 4) Le refus de la création de 36 places à Gimel (UAPE-Gimel) et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit
- 5) Le refus de la création de 44 places à Morges (CVE-Morges Beausobre) et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit

La Commission chargée d'examiner le préavis 2/2014



Maria-Pia Dubey



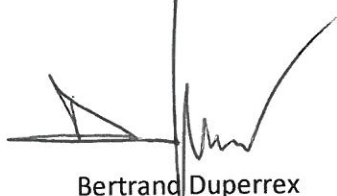
Mercedes Puteo



Charles-Antoine Valsesia



Andreas Sutter



Bertrand Duperrex

Rapport établi à Vullierens, le 30 mai 2014